



Conseil départemental de la Manche

12 novembre 2019

## Présentation des candidatures

- Blainville-sur-mer

# Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

# Le Fonds d'Investissement Rural

## A qui s'adresse-t-il ?

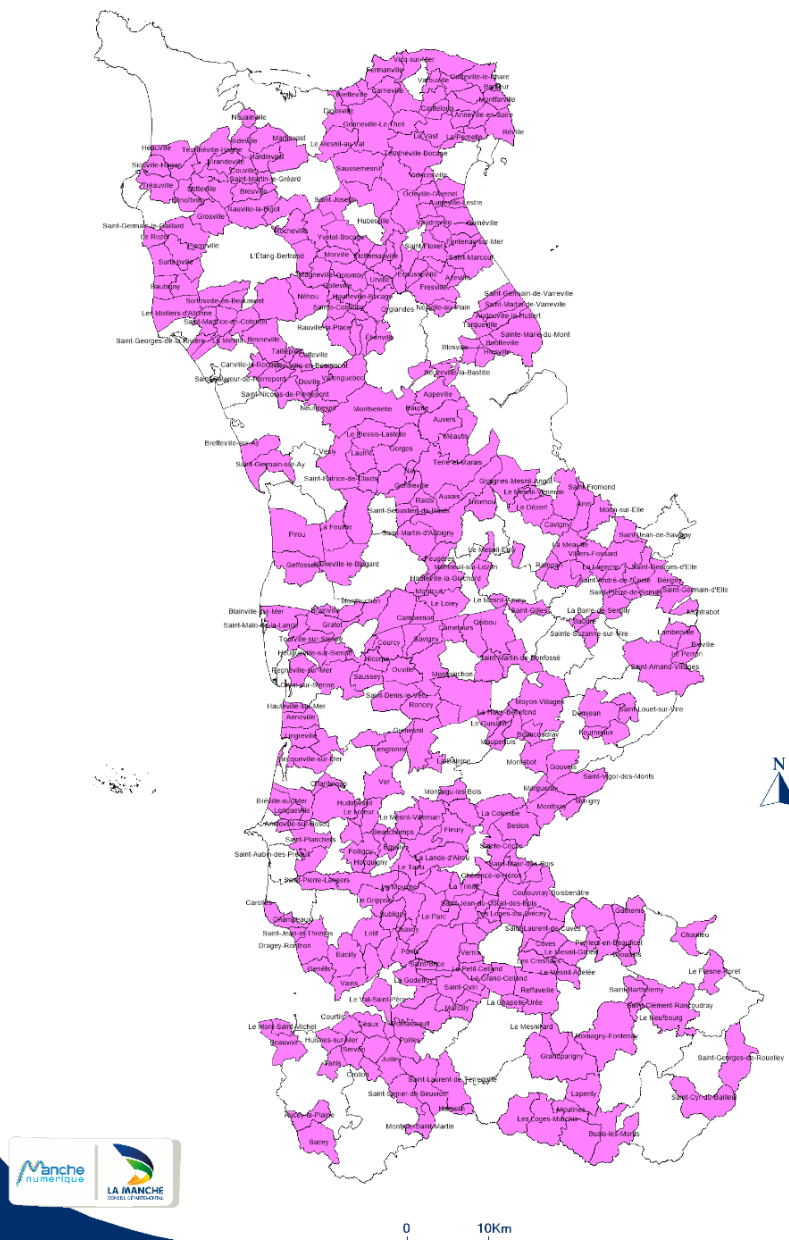
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

## Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources : BD Topo © IGN 2011, Conseil départemental de la Manche  
Réalisation : DDT - MAJ 2019

# Modalités du Fonds d'Investissement Rural

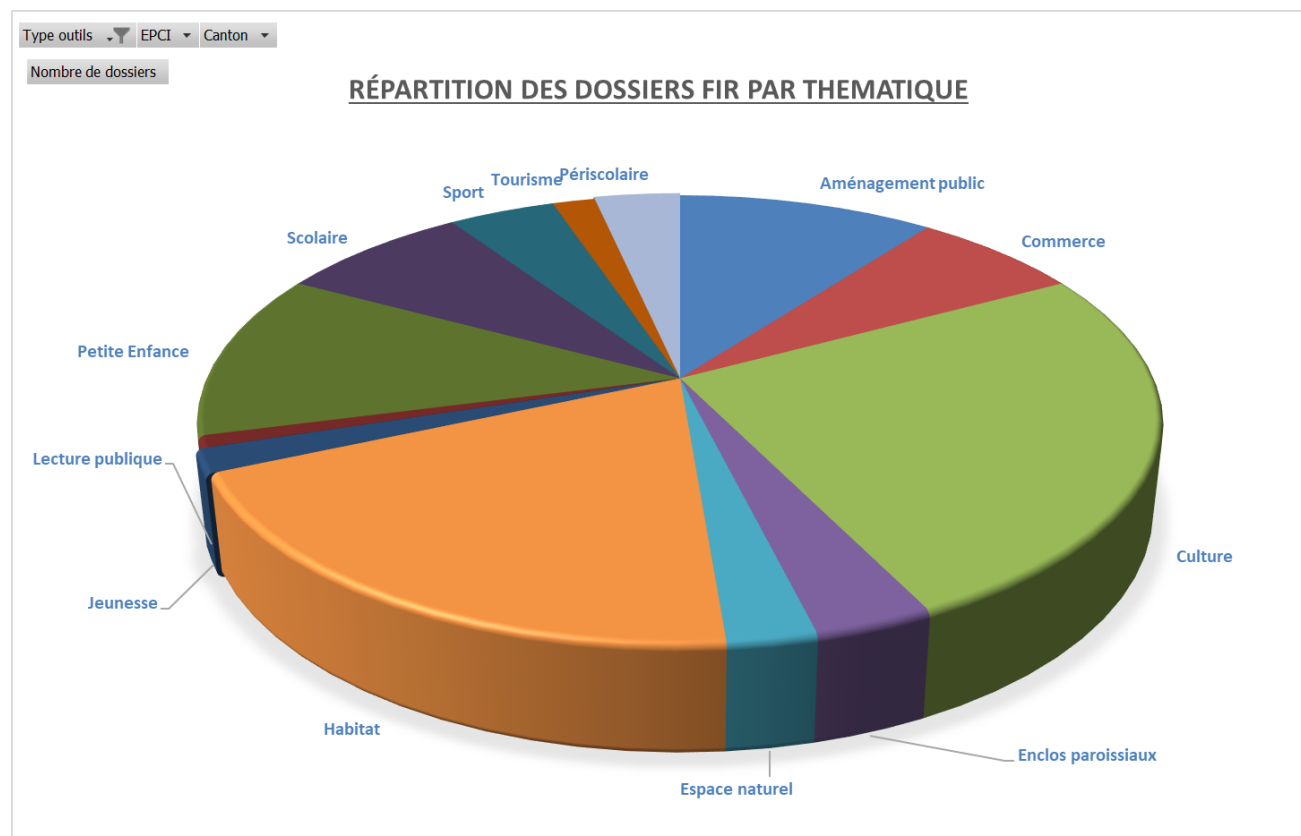
- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

# Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

# Bilan à date des FIR

- 96 communes ont un FIR validé au stade de la candidature et 60 dossiers sont individualisés
- 117 projets sur l'ensemble du Département
- 30 millions d'€ d'investissements
- 6,9 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 3 millions d'€ votés (46%) pour 940 000 € versés



# Rappel des modalités de suivi des dossiers

- ❶ A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- ❷ Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- ❸ Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- ❹ Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

# Blainville sur Mer

Commerce / Habitat / Mobilité



Coutances Mer et Bocage

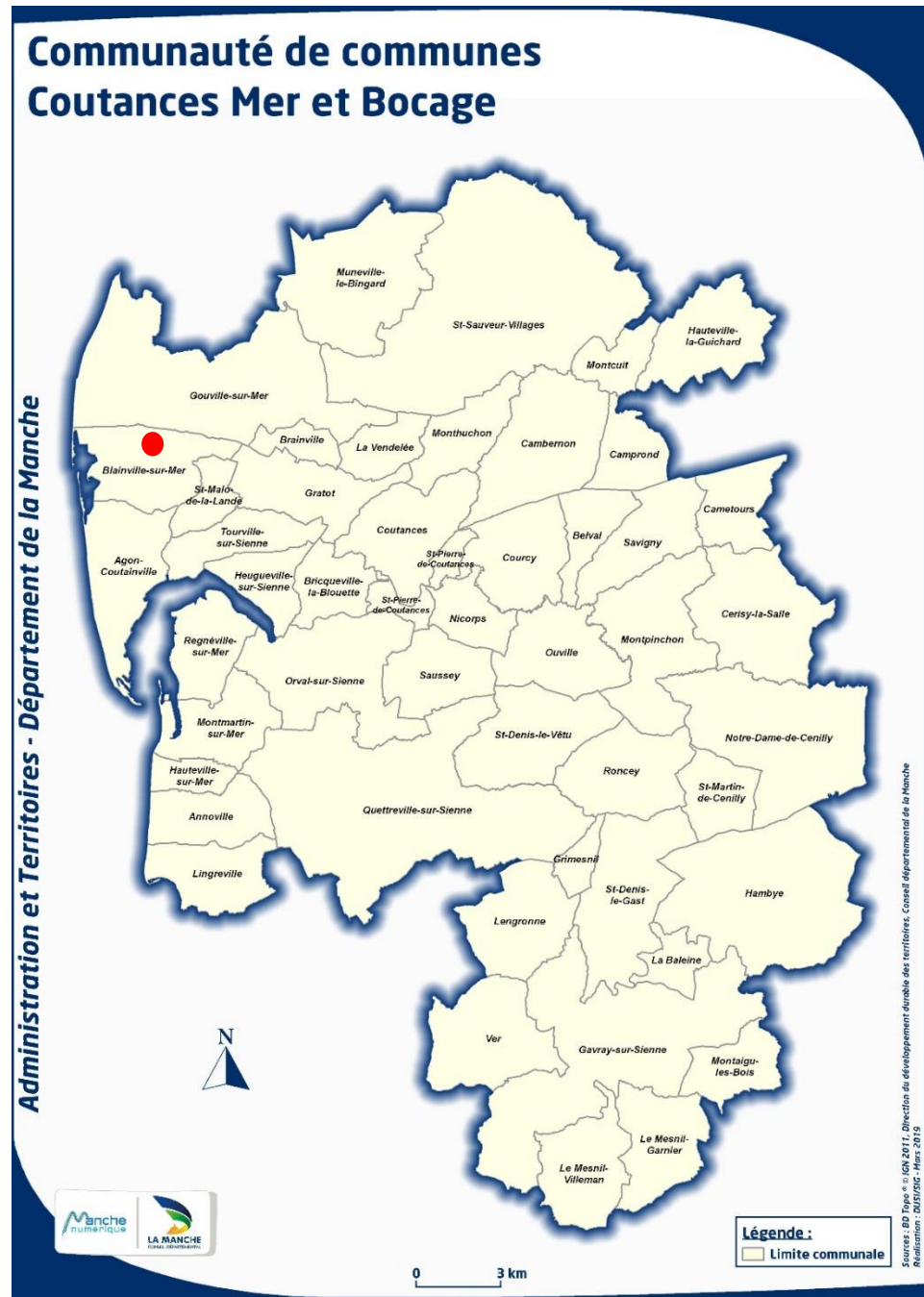
## Éléments clés

**Population DGF** : 2 328 habitants

**EPCI** : Coutances Mer et Bocage

**Canton** : Agon-Coutainville

## Localisation de la commune



Blainville-sur-Mer

# PROJET 1 et 2 : Achat et réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'une activité d'esthéticienne et d'un logement communal

## Contexte

La commune de Blainville-sur-mer est une commune à la fois ostréicole (principale zone d'activités ostréicoles de la Manche) et touristique (principal centre d'hébergement touristique de la Manche avec le village de vacances VTF). Sa faiblesse principale est le manque d'attractivité de son bourg et sa dangerosité en matière de circulation piétonne pour accéder aux commerces ainsi qu'à l'église, très visitée par les touristes en raison de ses vitraux classés.

## Descriptif du projet

La commune a racheté les murs d'une ancienne maison d'habitation située en cours de bourg et souhaite y implanter en rez-de-chaussée une activité d'esthétisme (non présente sur la commune) qui viendra en complément du salon de coiffure existant situé à proximité.

Les travaux consistent donc en :

- La démolition des extensions de l'ancienne maison
- La transformation du rez-de-chaussée du bâtiment en commerce pour l'accueil de cette nouvelle activité sur la commune

L'étage sera quant à lui aménagé en logement (1 pièce à vivre, une chambre, salle de bain et toilette) avec la création d'un accès extérieur indépendant du commerce.

## Timing de l'opération

Candidature validée en CP du 17 juin 2019

Autorisation de commencement de travaux en date du 06 février 2019

Travaux : début en septembre 2019 pour une durée de 8 à 9 mois

## Montant estimatif du projet

Coût global du projet 1 « commerce » : 121 938 € HT

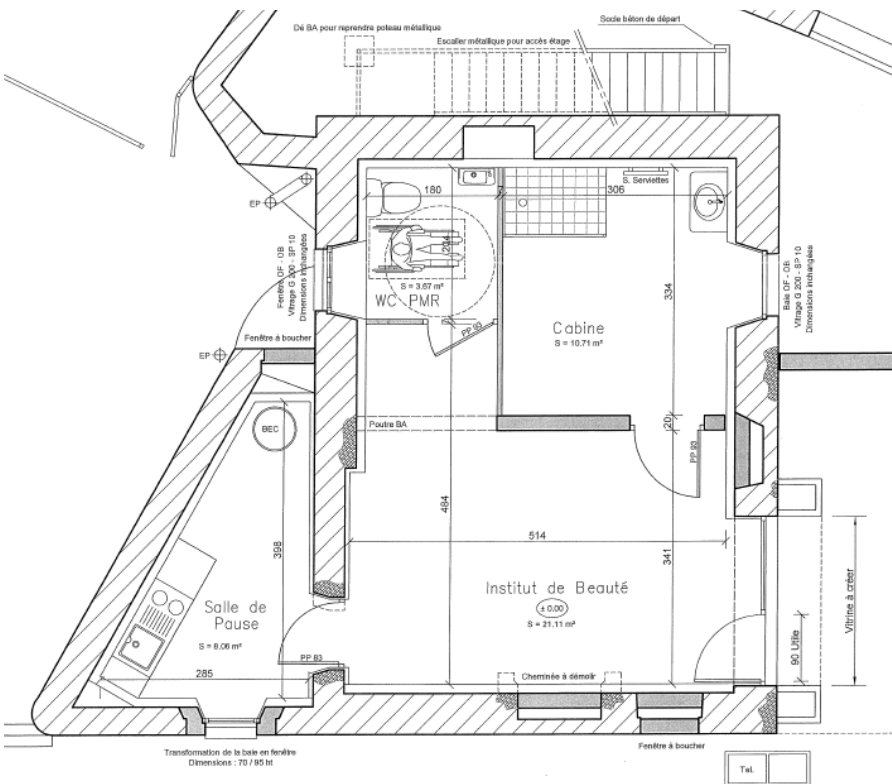
Coût global du projet 2 « habitat » : 111 258 € TTC

Commerce

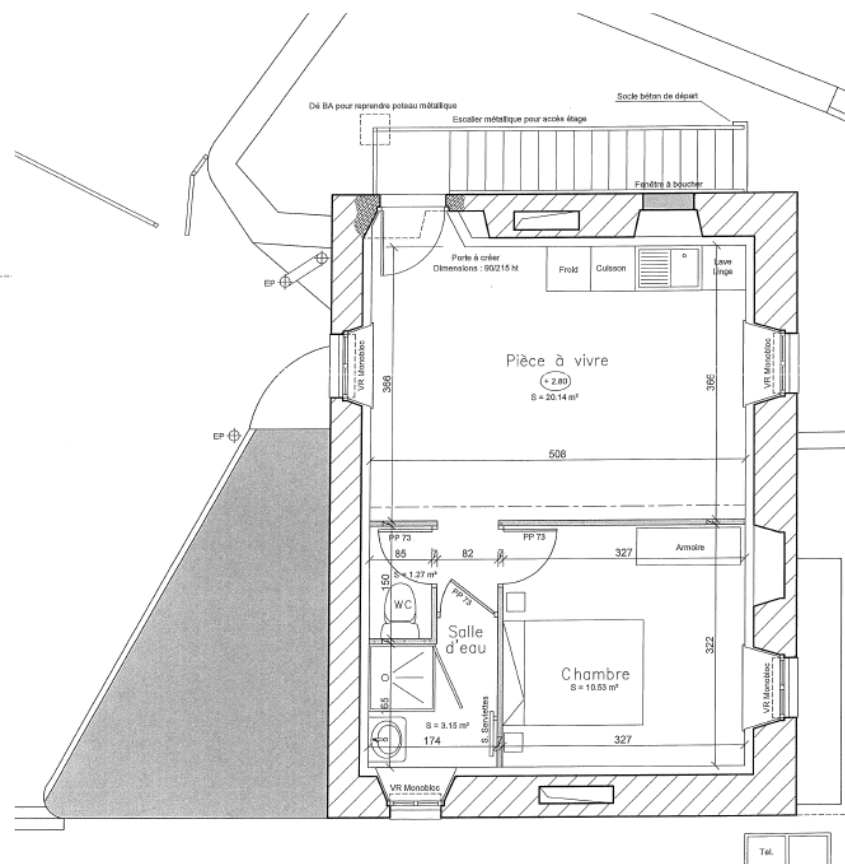
Logement



Blainville-sur-Mer



**VUE EN PLAN : Rez de chaussée PROJET**



**VUE EN PLAN : Etage PROJET**

## PROJET 3 : Aménagement d'espace public et d'une zone de rencontre dans le bourg

### Descriptif du projet

La commune a souhaité se lancer dans le réaménagement complet de son bourg avec pour objectifs, sa revitalisation commerciale, sa sécurisation publique et son embellissement paysager. Ce réaménagement ambitionne aussi d'ouvrir naturellement le bourg sur la mer, visible à l'entrée est du bourg.

Les travaux consistent donc en :

- aménagements paysagers dans le cadre de la création d'une zone de rencontre sur la RD 244 et la place communale de la marine
- mise en accessibilité des commerces situés dans le périmètre de la zone de rencontre
- amélioration et sécurisation des déplacements piétons

### Timing de l'opération

Candidature validée en CP du 17 juin 2019

Autorisation de commencement de travaux en date du 06 février 2019

Travaux terminés en juillet 2019

### Montant estimatif du projet

Coût global du projet 3 « mobilité » : 184 494 € HT



Commune de  
Blainville / Mer

route de la mer  
RD 244

Restaurant d'été  
"Le Mascaret"

Rue  
de Bas  
RD 72

Boulangerie  
Café -  
Restaurant  
"La Dérive"

route  
de  
Héthel

route de la basse  
RD 244

Zone éligible  
au FIR  
entourée en  
rouge

Café - Restaurant  
"Le Cabestan"

Galerie  
d'Art

Maillon  
coulé

Création d'une  
rampe d'accès

rue de  
l'église

rue d'Agon  
RD 72

Rue  
d'Agon

Projets qui répondent au dispositif du FIR en matière de création de commerce en milieu rural, de maintien d'habitat en cœur de bourg et d'aménagement d'espace public.

### ENVELOPPE DE LA COMMUNE

**100 000 €**

(sur la base d'une population DGF de 2 328 habitants – enveloppe maxi)

### SOLLICITATION FINANCIÈRE

#### Projet 1 et 2

40% du montant des dépenses éligibles  
(sur 80% du coût de l'opération après déduction forfaitaire des loyers théoriques)

#### Projet 3

20% des dépenses éligibles dans la limite de l'enveloppe restante

### SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 17 juin 2019

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

**Jean MORIN**

Vice-président du Conseil départemental  
délégué aux infrastructures, territoires  
et l'habitat

**Serge DESLANDES**

Conseiller départemental en charge de  
la politique territoriale

**Michel BOIVIN**

Maire de Blainville-sur-Mer

**Dominique LARSONNEUR-MOREL**

Conseillère départementale du canton  
de Agon-Coutainville

**Gabriel DAUBE**

Conseiller départemental du canton  
de Agon-Coutainville